

25 mars 2021

**Session spéciale virtuelle du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

24-25 mars 2021

Décisions

Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des activités d'ONUSIDA sont régis par les principes directeurs suivants :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Basés sur une participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Basés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Basés sur les meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvant des ripostes globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basés sur le principe de non-discrimination ;

Point 1 à l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 2 à l'ordre du jour : Examen du rapport de la quarante-septième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 47^e réunion du Conseil de coordination du Programme ;

Point 3 à l'ordre du jour : Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026

- 3.1 *Adopte* la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA 2021-2026 ;^{1 2}

¹ La République islamique d'Iran se dissocie des parties de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et du point 3 de la décision connexe de la session extraordinaire du CCP de mars 2021, qui pourraient impliquer, de quelque manière que ce soit, la reconnaissance, la protection ou la promotion de comportements qui sont illégaux ou contraires à l'éthique dans son système juridique ou ses normes socioculturelles, ou qui pourraient contredire ses valeurs morales et religieuses. En conséquence, la République islamique d'Iran ne sera liée par aucune recommandation liée aux parties susmentionnées ou en découlant, ni engagée à leur égard.

² La Fédération de Russie se dissocie de certaines parties de la stratégie mondiale sida 2021-2026.

- 3.2 *Réaffirme* que, dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, il convient de tenir compte des stratégies et des contextes nationaux des pays concernés ;

Point 4 à l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et de la responsabilité (UBRAF) pour la Stratégie 2021-2026

- 4.1 Rappeler les points de décision 5.1, 6.6, 9.5 et 9.7 de la 47e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 4.2 *Prendre note* de l'état d'avancement et de l'approche proposée pour l'élaboration du nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (CUBRR) ;
- 4.3 *Demander* à la Directrice exécutive de soumettre à l'examen un projet initial du cadre général du CUBRR 2022-2026 lors de la 48e réunion du CCP en juin 2021, et de soumettre l'intégralité du CUBRR 2022-2026 et du plan de travail biennal et du budget pour 2022-2023 pour approbation lors d'une session spéciale du CCP en septembre 2021 ;
- 4.4 *Attend* avec intérêt le dialogue inclusif sur le financement, qui vise à garantir un financement prévisible et complet pour la mise en œuvre de l'UBRAF 2022-2026 ; et

Point 5 à l'ordre du jour : Rapport du CCP à l'ECOSOC

5. Ayant examiné le rapport figurant en annexe, *décide*, comme le demande l'ECOSOC dans sa résolution E/RES/2019/33, de demander à la présidence du CCP de transmettre le rapport au président de l'ECOSOC.

Décisions intersessions :

Rappelant que, pour faire face aux circonstances spécifiques dues à la crise sanitaire de la COVID-19, il a décidé par la procédure intersessions (voir décisions dans le document UNAIDS/PCB/(EM)/3.2) :

- *Convenir que* la session extraordinaire de mars du Conseil de coordination du programme se tiendra virtuellement les 24 et 25 mars 2021 ;
- *Convenir que* la 48e réunion du conseil de coordination du programme comprendra une journée supplémentaire aux dates convenues au point 11.3 de la décision de la 43e réunion du CCP et se tiendra virtuellement du 29 juin au 2 juillet 2021 ;
- *Convenir que* le bureau du CCP déterminera si la 49e réunion du conseil de coordination du programme sera virtuelle ou en présentiel ; et que si la réunion est organisée virtuellement, elle comprendra exceptionnellement une journée supplémentaire et se tiendra du 7 au 10 décembre 2021 ; et
- *Convenir* des modalités et des règles de procédure énoncées dans le document intitulé Modalités et procédures pour les réunions virtuelles du CCP de l'ONUSIDA en 2021 (UNAIDS/PCB/(EM)/3.2), pour les réunions virtuelles du CCP en 2021 et leurs préparatifs.

[Fin du document]